

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de Jean-Luc Florent
(séance du lundi 10 octobre 2016)

François d'Orcival : Vous avez éclairé un aspect mal connu de la question chypriote : son influence sur les relations entre l'Europe et la Turquie. Pensez-vous que la négociation entre l'Union européenne et la Turquie puisse aboutir tant qu'il existera un mur de séparation entre la République chypriote et la partie turque de l'île ?

Réponse : S'agissant de la question chypriote et de la possible adhésion de la Turquie à l'Union européenne, il est clair que dès lors que la Turquie ne reconnaît pas Chypre, ceci pose des problèmes quotidiens dans le fonctionnement de l'Union européenne et surtout empêchera toute possibilité d'adhésion de la Turquie. Ankara, jusqu'à présent, n'a jamais voulu envisager ne serait-ce qu'un instant de reconnaître la République de Chypre, pour la raison que j'ai indiquée dans mon exposé, puisqu'elle considère que la République de Chypre n'est pas représentative de l'ensemble de la population de l'île et notamment de la communauté chypriote turque. On tourne donc en rond, si je puis dire, et comme je l'indiquais également, l'hypothèse d'un accord de libéralisation des visas risque de poser la même problématique, puisque actuellement la Turquie, ne reconnaissant pas la République de Chypre, refuse d'accorder des visas à des ressortissants chypriotes. Elle accepte de délivrer des visas à des habitants de « l'île de Chypre administrée par le gouvernement de la République ». Or, le gouvernement de la République, pour des raisons de reconnaissance, ne veut pas accepter ce libellé. Aussi risque-t-on de retrouver ce problème dans l'hypothèse d'un accord de libéralisation des visas.

Cette « mauvaise volonté », si je puis dire, de la Turquie est difficilement compréhensible. Si la Turquie a véritablement l'intention d'adhérer à l'Union européenne, elle sait qu'elle n'aura d'autre choix que de reconnaître la République de Chypre. Or, jusqu'à présent, elle s'est toujours opposée à le faire. J'étais moi-même à Chypre en 2012, lorsque Chypre a exercé, pour la première fois depuis son accession à l'Union européenne, la présidence du Conseil de l'Union européenne. La Turquie a fait en sorte de boycotter toutes les réunions que Chypre organisait dans ce cadre dès lors qu'elle avait son mot à dire. C'était le cas, notamment, de réunions ministérielles que Chypre envisageait d'organiser dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée pendant sa présidence. Cela concernait également la participation des représentants de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à des réunions ministérielles informelles comme celles des ministres de la Défense ou même à des séminaires qui avaient été organisés par la présidence chypriote sur des questions concernant les aspects militaires liés à l'OTAN. Donc, chaque fois qu'elle en a eu la possibilité, la Turquie a mis en cause la présidence de l'Union européenne par Chypre, a boycotté, pendant six mois, cette présidence, alors que la présidence du Conseil de l'Union européenne est une institution, dans le cadre l'Union européenne. Et je dois admettre, que ce soit de la part du Conseil de l'Union européenne ou de la Commission, qu'il n'y a pas eu véritablement de levée de boucliers vis-à-vis de la Turquie compte tenu de cette attitude d'Ankara. Mais je n'en dirai pas plus.

*
* *

Jean Baechler : Vous avez commencé votre exposé en affirmant fermement que la raison profonde ou le fondement de l'opposition entre les deux communautés n'est pas religieux. Cela ouvre sur deux types d'explication possibles : d'un côté des fondements ethniques, culturels, idéologiques, historiques, pourquoi pas génétiques, et de l'autre côté une explication britannique. En effet, dans toutes les colonies britanniques où plusieurs communautés coexistaient depuis toujours sans problème, on a le sentiment qu'il y a eu polarisation délibérée afin de régner en divisant : en Inde, en Irak, au Nigeria, aux îles Fidji, en Égypte et un peu partout. Est-ce le cas également à Chypre ?

Réponse : C'est une bonne question. Quand je me suis permis d'indiquer que la question chypriote entre les deux communautés, grecque et turque, n'était pas liée à des questions de religion c'est parce que, dès lors qu'on parle de musulmans d'un côté et de chrétiens (orthodoxes en l'espèce) de l'autre, surtout de nos jours, on a toujours le sentiment que les difficultés de cohabitation sont liées à des problèmes religieux. Or, ce qui fait la caractéristique, si je puis dire, de Chypre, c'est qu'autant les deux communautés n'arrivent pas à s'entendre sur un certain nombre de points, autant sur la question religieuse il n'y a jamais eu même de tensions entre les deux religions. Le facteur religieux n'est donc pas à l'origine de cet antagonisme. Ce qui en est à l'origine, c'est d'abord l'histoire de Chypre (avec notamment la période, pendant plus de deux cents ans, de l'Empire ottoman) et de ses communautés, dont une minoritaire, la communauté chypriote turque, a toujours eu du mal à véritablement s'intégrer dans une île de Chypre peuplée majoritairement de Chypriotes grecs. Les Britanniques, pendant la période coloniale, ont attisé, dans une certaine mesure, surtout au moment de l'indépendance, ces différences et ces divisions entre les deux communautés. C'est la raison pour laquelle la fameuse constitution de 1960, largement inspirée par les Britanniques, puisqu'elle était en quelque sorte la condition de l'indépendance, multiplie les garanties en termes de représentativité des deux communautés, dans tous les organes : à la présidence et à la vice-présidence, dans les organes de nature juridictionnelle, au sein du gouvernement, mais également dans toutes les entités administratives et autres. Ce qui en faisait – excusez l'emploi de cette expression britannique – *recipe for disaster*. C'est exactement ce qui s'est passé.

Les deux communautés avaient du mal à cohabiter pour des raisons ethniques – et autres. Une minorité, surtout, ne se sentait pas suffisamment prise en compte par la majorité. Le tout a été attisé par les Britanniques qui ont voulu accorder aux Chypriotes turcs des droits et leur assurer ces droits par le biais d'un droit de veto, même s'ils étaient largement minoritaires. C'est ce qui explique en grande partie l'échec du fonctionnement de la constitution de 1960 et évidemment plus tard les autres événements qui ont marqué Chypre.

*
* *

Michel Pébereau : Je voulais vous poser une question sur des événements qui ont récemment affecté Chypre. Chypre est l'un des pays de la zone euro qui a connu une crise de sa dette souveraine. Or, cette crise s'est réglée dans des conditions assez atypiques par rapport à celles qu'ont connues d'autres pays, comme l'Irlande, le

Portugal ou l'Espagne. Vous avez évoqué le rôle, dans la vie de Chypre, de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni. Mais à l'occasion de cette crise, on a eu l'impression qu'un autre pays continuait d'avoir à Chypre un rôle spécifique : l'ancienne Union soviétique, devenue Russie. Pourriez-vous nous expliquer un peu, d'une part, le rôle de l'ancienne Union soviétique, puis de la Russie, dans le développement de Chypre et, d'autre part, nous dire ce que vous pensez des conditions du règlement de cette crise de la dette souveraine de Chypre ?

Réponse : Sur la question de l'influence de l'URSS à l'époque et de la Russie aujourd'hui, il est évident que Chypre a une position géostratégique dans la Méditerranée orientale qui a toujours été suivie de près par les grandes puissances, notamment l'Union soviétique. Au moment de l'indépendance, le premier président chypriote a été M^{gr} Makarios, qui était un des *leaders* des non alignés de l'époque. Mais nous savions tous qu'une bonne partie des non alignés était plutôt proche de l'Union soviétique que de l'Occident. On a par conséquent retrouvé ce clivage, dans une certaine mesure. Par exemple, les premières armes achetées par la République de Chypre ont été des armes russes, puisque les Occidentaux refusaient de livrer des armes à Chypre. Il y avait également la problématique entre la Turquie et la Grèce dans le cadre de l'OTAN, qu'il faut prendre en compte. La Russie a donc toujours exercé une influence non seulement régionale, mais également au sein du Conseil de sécurité sur la question de Chypre. Il est évident qu'un grand nombre de ressortissants russes résident régulièrement à Chypre, et pas simplement des oligarques, et qu'existe un certain nombre de relations financières et commerciales qui se sont énormément développées entre la Russie et Chypre.

Pour en arriver à la crise, celle-ci s'apparentait davantage, à Chypre, à la crise irlandaise qu'à la crise portugaise ou espagnole. C'est-à-dire qu'elle était essentiellement due à un secteur bancaire démesuré par rapport à la richesse nationale, puisqu'on considérait que le secteur bancaire représentait à Chypre sept fois la valeur du PIB. Or, les banques chypriotes, où il y avait notamment plusieurs avoirs russes, ont pratiqué une politique suicidaire qui consistait notamment à s'endetter par des bons grecs au moment où la Grèce était en train de connaître la situation qu'elle traverse toujours aujourd'hui. Il en est résulté un manque à gagner phénoménal pour le système bancaire chypriote. L'État n'a pas été en mesure de suppléer, comme on l'a fait en France par exemple, à la défaillance rencontrée par le secteur bancaire et c'est la raison pour laquelle il a fallu passer par un plan d'aide de l'Union européenne. Mais ce plan était d'une part très limité dans son montant, puisqu'il était de l'ordre de dix milliards d'euros, alors que pour l'Irlande, l'Espagne ou le Portugal, c'étaient plutôt des centaines de milliards. D'autre part, ce programme a été respecté par Chypre ; cependant il est évident que la note a été particulièrement douloureuse pour les Chypriotes, puisqu'on a pratiqué vis-à-vis de Chypre ce qu'on appelle le *bail in*, qui était effectivement une nouveauté. Plutôt que de fournir des fonds pour renflouer les banques chypriotes, l'Union européenne a décidé que ce seraient les membres de ces banques et ceux qui y possédaient des comptes qui participeraient à la restauration de leur crédit. Cela a fait que les avoirs bancaires des Chypriotes grecs auprès des banques chypriotes ont été diminués de 47,5 %, transformés si l'on peut dire en « bons d'action » pour l'avenir dans le compte des banques en question. Reste que les avoirs économisés par les uns ou les autres, soit pour l'éducation de leurs enfants, soit pour s'acheter une maison, ont été amputés à 47,5 %. On a donc appliqué un remède de cheval qui a fait que le secteur bancaire a dû être totalement restructuré. Une grande banque, la Banque populaire, a été obligée de fermer ses portes et la Banque de Chypre a connu des problèmes financiers

énormes, mais a pu s'en sortir grâce aux contributions directes de ses déposants auprès d'elle. Une telle situation est effectivement inédite, mais elle est maintenant envisagée dans le cadre de l'union bancaire, au sein de l'Union européenne. Le principe, c'est que la banque (ses actionnaires) doit elle-même participer à son sauvetage, si jamais elle est en déficit ou autre, mais qu'en dernière hypothèse, on peut recourir aux déposants pour renflouer la banque. Jusqu'à présent toutefois, cette disposition n'a jamais été mise en œuvre. La seule fois où il y a eu un prélèvement sur les dépôts dans la banque, il s'est agi de fait des Chypriotes. Et force est de reconnaître que Chypre a été résilient, si je puis dire, puisque tout le monde s'attendait à ce qu'il y ait des émeutes. Or, pas du tout : les Chypriotes ont accepté sans coup férir d'avoir leurs comptes bancaires amputés de 47,5 % du jour au lendemain.

Michel Pébereau : À votre avis, pourquoi ?

Réponse : Cela tient, je pense, à plusieurs facteurs. Un premier facteur est une certaine résilience. Ce sont des Méditerranéens, ce ne sont donc pas des excités. Mais je pense que la raison principale tient au fait, tout d'abord, que les Chypriotes, notamment dans le secteur public, étaient surpayés par rapport à leurs homologues des autres États membres de l'Union européenne, et surtout que la famille, qui constitue un lien très fort à Chypre, a joué un rôle d'édredon important. C'est-à-dire que lorsqu'un couple de jeunes avait mis de l'argent de côté pour se construire une maison, projet qui n'a pu se faire par la suite à cause de l'amputation de la moitié de leurs avoirs, c'est la famille à ce moment-là qui est intervenue pour subvenir à leurs besoins en termes d'éducation pour les enfants, en termes d'accès à la propriété, voire pour les aider à vivre au jour le jour. Mais on n'a pas assisté à une levée de boucliers, alors que si on avait prélevé en France ne serait-ce que 3 % des avoirs de ceux qui ont des comptes à la BNP, par exemple, pour renflouer la BNP, je pense qu'on aurait eu des manifestations [rires]. À Chypre, tout s'est très bien passé en définitive. Maintenant, la question est de savoir sous quelle forme les gens qui ont été spoliés, en quelque sorte, d'une partie de leurs avoirs bancaires pourraient les récupérer. Sous la forme de titres d'une banque ? Mais encore faut-il que les titres de la banque en question soient suffisamment évalués pour valoir quelque chose. Je sais qu'il y a des recours qui ont été intentés par les personnes touchées par ces prélèvements devant les juridictions nationales. Ce sont des recours pendants. J'ai cru comprendre qu'elles avaient même engagé une action devant la Cour de justice de l'Union européenne. Or, la Cour de justice de l'Union européenne, à ma connaissance, a déclaré qu'elle n'était pas compétente, dans la mesure où cette décision avait été prise dans le cadre, dans un premier temps, de l'Eurogroupe, puis du Conseil des ministres des Finances, et que donc à partir de là c'était une décision pour ainsi dire politique et non institutionnelle. Voilà, à ma connaissance, l'état de la situation. Il est vrai que cette situation inédite a marqué les Chypriotes, mais, comme je le rappelais, elle n'a pas suscité de levée de boucliers, comme on aurait pu s'y attendre à un moment ou à un autre. La presse internationale, qui était très présente à l'époque, puisque les banques avaient été fermées pendant plus de trois semaines, s'attendait, le jour où les banques allaient rouvrir, à des émeutes ; or, en réalité, tout s'est bien passé, dans le calme, et les reporters internationaux sont partis dans les douze heures qui ont suivi, déçus de ne pas avoir eu les émeutes auxquelles ils s'attendaient.

On a beaucoup parlé, notamment Wolfgang Schäuble, dont vous avez accepté qu'il soit membre associé, du fait que l'Allemagne ne voulait pas contribuer au renflouement de Chypre, et notamment des banques chypriotes, partant du

présupposé que, ce faisant, l'Allemagne (et les autres États membres de l'Union européenne au passage) contribuerait au renflouement des oligarques russes. Or, il est évident que, si certains oligarques ont effectivement des avoirs à Chypre, notamment bancaires, la plupart de ceux qui ont été victimes de ces prélèvements ne sont pas des oligarques russes lesquels, évidemment, avaient senti le vent venir et avaient déjà retiré leurs fonds avant que la décision ne soit prise. Ce sont plutôt les pauvres familles chypriotes qui avaient économisé pendant des années pour l'éducation des enfants ou pour l'achat d'une propriété et qui ont vu leurs avoirs diminuer dans des proportions de quasiment 50 % du jour au lendemain. Ainsi l'idée d'une domination totale des oligarques russes sur les avoirs bancaires qui étaient à Chypre (considéré, avant son adhésion à l'Union européenne, comme une sorte de paradis fiscal) est erronée. En réalité, les oligarques russes n'ont pas tellement été atteints par cette décision de l'Eurogroupe et du Conseil des finances.

*
* *

Haim Korsia : Monsieur l'Ambassadeur, quand vous parliez tout à l'heure des conditions posées à la Turquie, vous parliez de reconnaissance de la République de Chypre. Mais cela implique-t-il aussi de quitter la partie turque de Chypre ou juste de reconnaître l'autre partie ? Deuxième question : vous n'avez pas parlé des deux bases anglaises. Je crois, sans en être sûr, que Chypre est toujours membre du Commonwealth. Il y a en tout cas deux bases anglaises, en plus, comme vous l'avez dit, des 35 000 soldats turcs. Cela devait représenter 4 ou 5 000 hommes à l'époque où j'allais régulièrement à Chypre, parce que l'armée française y avait installé un sas de décompression des soldats à Paphos. Ces 4 à 5 000 soldats anglais sur deux bases militaires ont quand même un poids certain. Et puis, vous avez parlé des liens avec l'Europe, mais il y a aussi des liens très importants avec le Moyen-Orient. Il y a une grosse communauté libanaise, maronite si je me souviens bien, et Israël a beaucoup de liens avec Chypre notamment parce que tous les Israéliens qui ne veulent pas, si j'osais dire, passer sous les fourches caudines du rabinat pour se marier, vont se marier, de manière civile, à Chypre. Enfin, puisqu'on parle de ces liens avec Israël, vous avez parlé de perspectives en termes de découverte de gaz pour Chypre. Je sais qu'il y a un conflit latent entre Israël et Chypre à propos de la propriété de cet énorme gisement, qui s'appelle Léviathan, au large des côtes des uns et des autres. Qu'en est-il exactement ?

Réponse : En ce qui concerne la Turquie vis-à-vis de Chypre, il est évident que ce que Chypre attend, c'est que la Turquie reconnaisse pleinement la République de Chypre avec toutes les conséquences qui en découlent. Sur la question des bases britanniques, effectivement, avant même l'indépendance les Britanniques avaient fait une condition de garder deux bases souveraines au sud de l'île de Chypre, puisque après avoir perdu les bases qu'elle avait en Égypte notamment à la suite de la nationalisation du canal de Suez, la Grande-Bretagne voulait se préserver un emplacement qui pourrait être utilisé compte tenu de l'influence qu'elle exerce dans la zone du Moyen-Orient. Ces deux bases sont des bases souveraines, c'est-à-dire que le droit chypriote ne s'applique pas sur ces bases. Par exemple, si un crime est commis, on applique le droit britannique et les cours britanniques sont compétentes. On y compte effectivement, on ne sait pas combien, entre 4 000 et 5 000 soldats britanniques. Certes, il y a une demande récurrente que ces bases disparaissent à tout

jamais, mais jusqu'à présent évidemment les Britanniques ont toujours refusé de céder leurs bases, surtout dans le contexte actuel de la région.

Sur la question des rapports de Chypre avec Israël, il est intéressant de noter qu'il y a plusieurs années Chypre n'avait pas de relations aussi étroites avec Israël dès lors qu'Israël avait des relations très étroites avec la Turquie. Depuis l'affaire du *Marmara*, évidemment, les choses ont changé et la brouille entre Israël et la Turquie a occasionné un rapprochement entre Chypre et Israël, qui se traduit notamment par des visites du président chypriote en Israël ou du premier ministre israélien à Chypre. Évidemment, cette coopération se renforce et doit se renforcer du fait de gisements gaziers communs dans la partie sud orientale de la zone économique de Chypre. Mais cela ne pose aucun problème, puisque les deux États se sont mis d'accord sur la délimitation. Le problème, c'est que l'accord de délimitation conclu entre Israël et Chypre est contesté par le Liban, puisque dans cet accord un point a été choisi au nord d'Israël pour servir à la délimitation et que ce point est contesté par le Liban. Le problème est donc davantage entre le Liban et Israël qu'entre Israël et Chypre. Entre Israël et Chypre, il n'y a aucun problème en ce qui concerne la délimitation de la zone économique. Dès lors qu'il s'agit d'un gisement gazier commun, les deux doivent se mettre d'accord sur l'exploitation qui en est faite, notamment dans les parties qui se chevauchent. Mais jusqu'à présent, il y a eu un accord entre les deux États. Il se trouve que la compagnie pétrolière qui exploite à la fois le Léviathan et le gisement d'Aphrodite côté chypriote est une compagnie américaine (Noble), associée avec des compagnies israéliennes (Delek notamment), et que cette compagnie a tout intérêt à ce que l'exploitation des gisements d'un côté ou de l'autre se fasse dans des conditions harmonieuses. Donc, de ce point de vue-là, il n'y a pas de problème.

Enfin, vous avez raison : je ne les ai pas citées parce que la problématique est surtout entre les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs, mais il y a effectivement, là aussi pour des raisons historiques, trois communautés qui ont une reconnaissance formelle à Chypre. Il s'agit des Latins, des Arméniens et des Maronites.

*
* *

Jean-François Mattei : Vous avez mentionné, à un moment, le droit humanitaire, sans bien sûr vous y étendre parce que ce n'était pas le but. Je voudrais juste apporter un témoignage, parce qu'il se trouve que j'ai siégé pendant huit ans au conseil exécutif de la Fédération internationale Croix-Rouge et Croissant-Rouge, et qu'à ce titre j'ai été chargé, à différentes reprises, de missions diplomatiques, lorsque les relations s'avéraient difficiles. J'ai ainsi été chargé – pas tout seul, nous étions trois – d'essayer de régler le problème de la Croix-Rouge chypriote qui ne peut pas collaborer avec l'entité Croissant-Rouge turc du nord de Chypre. Cela pose évidemment un problème majeur parce que la Turquie veut absolument que la République turque chypriote du Nord soit admise au sein de la Fédération, au moins comme observateur pour commencer. Naturellement, ce n'est pas possible et il n'y a pas moyen d'en sortir. Je peux vous dire que je me suis trouvé là confronté à un mur absolu. On peut le comprendre. Je m'attendais à d'autres situations, dans d'autres cas qui posaient aussi problème parfois, notamment entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien mais nous avons trouvé là les moyens d'accords. Là, en revanche, impossible. Et quel n'est pas mon étonnement de constater que Kofi Annan a choisi Istanbul pour faire le grand sommet humanitaire mondial au mois d'octobre. Je suis absolument stupéfait, parce que, quand on veut exercer une pression, on essaie de mettre à l'écart et les Turcs n'aiment pas être à l'écart, vous le savez mieux

que moi. Il y a donc là quelque chose que je ne comprends pas. Avez-vous une idée de la façon dont les choses se passent, des décisions qui sont prises ? Avez-vous été confronté aussi à ce problème ?

Réponse : Évidemment, la problématique du Croissant-Rouge chypriote turc du Nord est directement liée au principe de non reconnaissance de la République turque de Chypre du Nord en application même des résolutions du Conseil de sécurité. Moi, je n'ai pas connu de difficultés de ce point de vue-là, puisque curieusement, et je l'ai indiqué dans mon exposé, alors que l'on aurait pu s'attendre à ce que le droit international humanitaire joue un rôle beaucoup plus important dans le règlement de la question de Chypre après l'invasion et l'occupation, force est de constater que ce n'est pas le cas et que c'est plutôt sous l'angle des droits de l'homme qu'elle est abordée. Le seul aspect où il y a une activité de la Croix-Rouge internationale, notamment par le biais du CICR, est le fameux comité créé par les Nations Unies pour les personnes disparues. Le CICR a un membre dans ce comité, mais les représentants chypriote grec et chypriote turc dans ce comité n'appartiennent pas institutionnellement, à ma connaissance, ni au Croissant-Rouge chypriote turc, ni à la Croix-Rouge chypriote grecque. Ce sont des personnalités choisies pour des raisons différentes de leur appartenance. On a donc, pour ce comité des personnes disparues, une participation du CICR, mais avec une influence ou une importance de la Croix-Rouge internationale et du Croissant-Rouge qui est complètement gommée, passée sous silence. Il faut reconnaître qu'entre les membres du comité, à la fois chypriote grec et chypriote turc, le tiers étant le représentant nommé par le CICR, l'ambiance est bonne. Le problème, c'est le manque de coopération de la Turquie avec ce comité, d'une part pour permettre des excavations dans certaines zones à Chypre-Nord que les Turcs considèrent comme des zones militaires (raison pour laquelle ils interdisent toute possibilité au comité des personnes disparues de procéder à des excavations afin de retrouver des cadavres), et d'autre part le refus de la Turquie d'ouvrir ses archives militaires de l'époque. Ainsi la problématique pourrait être une problématique que l'on devrait voir sous l'angle du droit international humanitaire, mais en l'espèce on a l'impression qu'on gomme ces aspects pour éviter de compliquer davantage une situation qui l'est déjà suffisamment comme cela.

*

* *

Gilbert Guillaume : Pensez-vous que la situation aurait évolué différemment si l'Union européenne avait subordonné l'adhésion de la République de Chypre à l'Union à l'application du plan Annan ?

Réponse : Pour ma part, je pense que la décision du conseil d'Helsinki en 1999 comme quoi la réunification n'était pas une condition préalable n'a pas été, effectivement, pour les Chypriotes grecs une incitation à voter en faveur du plan Annan en 2004. On peut par conséquent considérer comme possible qu'il y ait eu aujourd'hui une réunification si on avait exigé un règlement de la question chypriote avant toute adhésion. Il est évident que la perspective d'une adhésion de Chypre à l'Union européenne a exercé une pression très forte sur les Chypriotes turcs à l'époque du plan Annan ; inversement, les Chypriotes grecs, dès lors qu'ils étaient sûrs d'intégrer l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, même divisés, n'ont pas eu cette épée de Damoclès, en quelque sorte, sur leur tête au moment du vote, et donc il est

évident que la décision du conseil d'Helsinki n'a pas aidé à l'approbation du plan Annan par la communauté chypriote grecque.

Gilbert Guillaume : Dernière question : pouvez-vous nous dire un mot de la situation des Grecs de la péninsule de Karpas ?

Réponse : Ce sont des minorités grecques dans une partie contrôlée par la Turquie, au nord de l'île, qui sont composées essentiellement de personnes âgées, puisque la plupart des jeunes ont quitté la péninsule soit pour s'installer au sud de l'île, soit partir en Grande-Bretagne ou ailleurs. Or, ce sont des communautés qui ont vu leurs droits totalement remis en cause par la partie turque, en matière religieuse notamment, en matière héréditaire, en matière de circulation, dans la mesure où 1) ils n'avaient plus la possibilité de pratiquer un rite religieux, 2) ils n'avaient pas la possibilité de céder leurs propriétés, sauf s'il s'agissait de Chypriotes grecs résidents dans la partie nord de l'île, et 3) ils ne pouvaient pas se déplacer dans le sud de l'île, à l'époque où la ligne de démarcation était totalement hermétique. Mais même depuis qu'il y a eu les points de passage, des difficultés leur sont toujours opposées de la part des Chypriotes turcs ou de la Turquie pour leur permettre par exemple d'aller dans le sud afin de participer à des élections. C'est cette situation qui a été dénoncée par la Cour européenne des droits de l'homme, qui l'a qualifiée, je crois, d'« avilissante ». Mais c'est vrai que les quelques minorités de Chypriotes grecs qui résident encore au Nord et notamment dans la péninsule de Karpas, ont eu et ont toujours des conditions d'existence très difficiles.

*

* *